C.C.A.S.
Rue de l'Eglise
56780 ILE AUX MOINES

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20260312-02-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt six
Le 11 mars 2025 à 09h30

Nombre de membres : 9
En exercice : 9
Présents : 8
Votants : 8

Le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Paule BELLEGO

Date de la convocation : 13 février 2026

Présents : Mme BELLEGO Marie-Paule, Mme COHEN Maryse, Mme LE ROUX Catherine, Mme ROBIN Michèle ; Mme PEDEZERT-RENAUX Laure, Mme GRANGER Monika, Mme DANIEL Mathilde, Mme LE MASNE Christine.
Absent : Mr LE BÉRIGOT Philippe.

2- EHPAD – EPRD 2026 – Etat prévisionnel des recettes et des dépenses

Par mail en date du 17/12/2025, l'ARS nous soumettait la décision tarifaire portant modification du forfait global de soins pour l'année 2026

- Partie soins : 441 529.98 €
- Partie autonomie : 169 600.33 €

Soit un total pour l'année 2026 de 611 130.31 €.

Par mail en date du 12 février 2026, le département du Morbihan nous soumettait son arrêté relatif à la tarification au titre de l'année 2026 :

- Le forfait global unique à la charge du résident s'élève à 6.16 € pour l'année 2026 (6.10 € en 2025).
- Le prix de journée hébergement permanent s'élève à 70,94 € (70.52€ en 2025).

Pour les résidents non bénéficiaires de l'aide sociale, le tarif hébergement permanent sera majoré de 2.5%. En janvier, un courrier a été adressé aux résidents pour expliquer la mise en application de cette tarification différenciée.
Au 01/01/2026, le reste à charge journalier sera de :

- 78.87 € pour un résident non bénéficiaire de l'aide sociale (70.94*2.5% + 6.16).
- 77.10 € pour un résident bénéficiaire de l'aide sociale (70.94 +6.16).

Compte tenu de la validation de ces éléments, l'EPRD 2026 synthétique se décompose comme suit :

DEPENSES	HEBERGEMENT	AUTONOMIE/SOINS	TOTAL
Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	240 776.50	31 989.50	272 766.00
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	188 770.34	601 355.74	790 126.08
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	149 581.76	23 608.27	173 190.03
TOTAL	**579 128.60**	**656 953.51**	**1 236 082.11**

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20260312-02-DE

RECETTES	HEBERGEMENT	AUTONOMIE/SOINS	TOTAL
Groupe I Dotation et produits de tarification	539 296.50	656 953.51	1 196 250.01
Groupe II Autres produits	22 450.00	0.00	22 450.00
Groupe III Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	17 382.10	0.00	17 382.10
TOTAL	**579 128.60**	**656 953.51**	**1 236 082.11**

Après débat, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres présents et représentés *(8 voix)* les propositions budgétaires 2025 et les tarifs qui en découlent.

Pour copie conforme
Fait à l'Ile aux Moines,
Le 11/03/2026

La Vice-Présidente, Marie-Paule BELLEGO

Centre communal d'action sociale * Ile aux Moines *